HGGSP

Thème 5, Axe 2 – États et religion : une inégale

sécularisation

Jalon 1, Cours p. 396 : Les diverses formes de laïcité

I. Aux États-Unis : une laïcité de reconnaissance

A. La liberté de conscience protégée

Les États-Unis d'Amérique ont été fondés à la fin du XVIII^e siècle par des colons protestants fuyant les persécutions religieuses dont ils étaient victimes en Europe. Inspirés par les écrits des Lumières, notamment ceux de l'Anglais John Locke, auteur en 1689 d'une *Lettre sur la tolérance*, ils garantissent la liberté de conscience et refusent de doter leur République d'une **religion d'État**.

Thomas Jefferson, l'un des pères fondateurs du pays, insiste sur la nécessité d'ériger un « mur de séparation entre l'État et les Églises ». Il s'agit de s'assurer que le premier ne s'immisce pas dans les affaires des secondes, et vice versa. De ce principe, découle le premier amendement à la Constitution, adopté en 1791, selon lequel « le Congrès n'adoptera aucune loi relative à l'établissement d'une religion, ou à l'interdiction de son libre exercice ».

B. Une religion omniprésente

La neutralité religieuse de l'État américain ne signifie pas pour autant que ce dernier s'interdise toute référence à la religion. Au contraire, les États-Unis sont depuis leur fondation imprégnés par un discours **providentialiste** d'inspiration

protestante. Le pays se présente comme élu de Dieu et investi par lui d'une mission universelle. Ainsi s'expliquent les nombreuses références religieuses présentes dans la vie publique américaine : prestation de serment des élus sur un livre saint (qui n'est pas forcément la Bible), devise « *In God we trust* » (« en Dieu nous croyons ») figurant sur tous les billets de banque depuis 1957.

Mais ces références sont de nature suffisamment générale (évocation de « Dieu » ou du « Créateur ») pour ne froisser aucun croyant. C'est ce qu'on appelle la religion civile, censée rassembler les Américains, quelle que soit leur confession. La laïcité américaine ne vise donc pas à exclure la religion du champ politique, mais à assurer la cohabitation pacifique de tous les croyants en ne privilégiant aucune religion. Une situation très différente de celle qui prévaut en France, pays beaucoup plus sécularisé où la laïcité a plutôt pour fonction d'assurer la coexistence entre des croyants et des athées.

II. En France : une laïcité de séparation

A. Le conflit entre l'Église catholique et les républicains

Selon les termes du concordat de 1801, évêques et curés sont des fonctionnaires rémunérés par l'État. Ce dernier reconnaît le catholicisme comme la « religion de la grande majorité des Français ». Les régimes monarchiques conservateurs qui se succèdent tout au long du XIX^e siècle (Restauration, monarchie de Juillet, puis Second Empire jusqu'en 1859) s'appuient tous sur l'Église catholique. Dans l'opposition, les républicains rendent cette dernière responsable de leurs échecs électoraux, l'accusant d'endoctriner le peuple en faveur de la droite monarchiste.

Installés définitivement au pouvoir en 1879, les républicains s'attaquent au cléricalisme pour enraciner la République. Les symboles religieux sont retirés des lieux publics (tribunaux, hôpitaux...) et l'école primaire publique devient laïque (1882). En 1904, les membres des congrégations se voient retirer le droit d'enseigner. En réaction aux protestations du pape Pie X, la France rompt ses relations diplomatiques avec lui.

B. La séparation

C'est dans ce contexte de tension qu'est adoptée la loi de 1905 instaurant la séparation des Églises et de l'État. Bien accueillie par les juifs et les protestants, qu'elle place sur un pied d'égalité avec les catholiques, elle provoque la colère du pape.

Les tensions finissent néanmoins par s'apaiser. En 1912, les relations diplomatiques avec la papauté sont rétablies et en 1924, le pape accepte la loi de 1905. L'Alsace-Moselle, qui n'était pas française au moment de la séparation, conserve un statut fondé sur le Concordat de 1801 lorsqu'elle réintègre la France en 1918.

III. En Turquie : une laïcité de coopération

A. La fin du califat

En 1923, Mustafa Kemal crée la République turque. L'Empire ottoman disparaît et avec lui le sultan qui exerçait également depuis le XVI^e siècle la fonction de calife. L'année suivante, Mustafa Kemal supprime le califat. L'oumma n'a désormais plus de dirigeant.

Le nationaliste turc qu'est Mustafa Kemal juge l'islam responsable de l'effondrement ottoman. Religion arabe, l'islam aurait affaibli les Turcs dès lors qu'ils s'y seraient soumis, ce qui expliquerait leur incapacité à rivaliser avec l'Occident. C'est pourquoi il fait de la laïcité l'un des piliers de la République turque qu'il met en place.

B. La religion domestiquée par l'État

La Turquie kémaliste est religieusement très uniforme. Du fait des génocides arménien et assyro-chaldéen perpétrés durant la Première Guerre mondiale et de l'expulsion des populations grecques au début des années 1920, il ne reste pratiquement plus que des musulmans dans le pays. La laïcité n'a donc pas pour but d'assurer la coexistence entre des citoyens de différentes confessions comme aux États-Unis, mais de mettre la religion dominante qu'est l'islam sunnite au service du pouvoir politique.

Créé à cette fin, le *Diyanet* contrôle les mosquées du pays auxquelles il fournit les prêches du vendredi et dont il nomme et rémunère les imams. Les minorités alévie, chrétienne et juive doivent en revanche financer leurs lieux de culte et rémunérer leurs clercs, bien que leurs membres payent en tant que citoyens turcs, les impôts finançant le *Diyanet*.

Jalon 1, Étude p. 398 : La laïcité en Turquie : l'abolition du califat en 1924 par Mustafa Kemal

Doc 2 p. 398 : Pourquoi abolir le califat ?

Le journaliste suisse Paul Gentizon est le correspondant du quotidien Le Temps en Turquie dans les années 1920.

N'y avait-il pas pour la république turque un intérêt supérieur à conserver le califat ?

On peut soutenir en effet que la puissance spirituelle qu'il représentait, l'ascendant qu'il exerçait sur les autres peuples musulmans augmentaient le prestige du pays qui le possédait, consolidant sa force en lui fournissant tous les éléments d'une grande politique. Les dirigeants d'Ankara étaient cependant d'un tout autre avis. [...] À leur point de vue, le califat non seulement n'avait pu empêcher la ruine du peuple turc, mais l'avait précipitée. [...] Par le califat, la Turquie avait été détournée pendant des générations de l'idée nationale qui devait finalement la sauver.

Paul Gentizon, Mustapha Kemal ou l'Orient en marche, Bossard, 1929.

Doc 3 p. 399 : Une réaction arabe à l'abolition du califat

Par la voix de son plus haut dirigeant, le « grand cheikh », la prestigieuse université sunnite d'Al-Azhar, au Caire, réagit publiquement à l'abolition du califat.

Les musulmans qui avaient reconnu le califat du prince Wahideddine ont approuvé sa destitution pour les motifs qui leur avaient été exposés et qui leur avaient paru justifier cette destitution¹. Après quoi, les Turcs l'ont remplacé par le Prince Abdul Mejid en proclamant qu'ils retiraient au calife tout le pouvoir temporel qu'ils confiaient à leur Assemblée nationale, et ne laissaient à celui-là que le pouvoir spirituel. Par cet acte, les Turcs ont apporté une innovation sans précédent dans les annales de l'islam. Ils n'ont d'ailleurs pas tardé à la faire suivre d'une autre : l'abolition du califat. Dans ces conditions, le califat du prince Abdul Mejid ne pouvait être considéré comme légal et l'allégeance qui lui fut consentie par les musulmans n'était pas régulière, car l'islam ne reconnaît pas cette sorte de calife. [...] De tout ce qui précède, il résulte que les musulmans n'ont plus aucun engagement envers le prince Abdul Mejid.

Réaction de Muhammad Abu-l-Fadil Al-Gizawi, grand cheikh d'Al-Azhar, 25 mars 1924.

1. Le sultan ottoman Mehmed Wahideddine VI, au pouvoir de 1918 à 1922, fut le dernier à exercer également le titre de calife. En 1922, il est destitué de ces deux titres par Mustafa Kemal et contraint à l'exil.

Doc 5 p. 399 : Un islam sous contrôle

La laiklik turque n'a pas grand-chose à voir avec « notre » laïcité : loin d'être une opération de séparation de la mosquée et de l'État, l'abolition du califat se traduit par le maintien d'un islam d'État, et même le renforcement du contrôle de l'État séculier sur une religion fonctionnarisée. Parallèlement [...] le régime prive les oulémas de deux attributions qui étaient en partie restées les leurs : l'éducation et la justice. L'objectif est de cantonner la religion à sa dimension cultuelle, ce qui passe encore par diverses initiatives de sécularisation autoritaire, dont la « libération de la femme » est une pierre angulaire [...]. Reste un aspect où l'islam est demeuré central : la dimension identitaire. Que l'on soit ou non observant, le fait d'être identifié comme musulman détermine le degré d'appartenance à la nation. Ainsi la Turquie dite laïque [...] est aussi un pays que les non-musulmans discriminés, voire persécutés, continuent de quitter en masse. Tout au long du XXe siècle, la part musulmane de la population a donc continué de croître. Laïcisation des institutions, sécularisation de la société et islamisation de la population ne sont donc pas contradictoires : la laiklik n'est pas exclusive d'une réaffirmation de l'islam comme frontière sociale et politique. Autrement dit : pour être relégué en tant que cadre normatif, l'islam reste central en tant que ressource identitaire.

Emmanuel Szurek, « La laïcité en Turquie », EHNE, 11 octobre 2021.

Jalon 2, Cours p. 400 : États et religions dans le monde aujourd'hui

I. Un monde inégalement sécurisé

A. Un nouveau rapport à la foi

Depuis le XVIII^e siècle, l'influence des croyances religieuses sur la vie sociale a beaucoup diminué en Occident. Ne pas se marier religieusement, utiliser des moyens de contraception ou mettre au monde des enfants hors mariage sont autant de pratiques proscrites par les Églises chrétiennes qui y sont pourtant devenues banales.

On appelle « sécularisation » ce processus de perte d'influence de la religion sur les comportements humains. La sécularisation ne traduit pas nécessairement un abandon de la foi, mais plutôt un nouveau rapport à elle. Près de la moitié des Européens, malgré une pratique religieuse souvent faible voire nulle, revendique ainsi une appartenance religieuse.

B. Des tentatives d'explication

Dès le début du XX° siècle, le sociologue allemand Max Weber (1864-1920) a fait le constat d'un « désenchantement du monde ». Selon lui, du fait des progrès de la science, les sociétés modernes se détourneraient des explications magiques et fantastiques offertes par les mythes et les croyances religieuses. À la place, elles privilégieraient les explications scientifiques fondées sur la démonstration rationnelle. Celles-ci rendraient à la fois inutiles et peu crédibles les discours religieux, ouvrant la voie à une époque « indifférente aux dieux et aux prophètes ».

Les sociétés occidentales ont été les premières et les plus affectées par la sécularisation. Pour l'expliquer, le philosophe français Marcel Gauchet a avancé dans les années 1980 l'hypothèse que le christianisme serait un terreau favorable à ce processus, « la religion de la sortie de la religion ». En effet, en distinguant nettement la sphère divine de la sphère humaine, il permet à la seconde de s'autonomiser vis-à-vis de la première.

II. Un retour de la religion?

A. Vers un « réenchantement du monde »

Loin d'avoir disparu, les croyances et pratiques religieuses demeurent très populaires. Déjouant les pronostics des théoriciens de la sécularisation, prédicateurs, pasteurs et gourous attirent les foules sur tous les continents. Ce regain de ferveur religieuse semble avoir commencé à la fin des années 1970.

Le sociologue américain Peter L. Berger parle d'une « désécularisation » du monde pour décrire le poids croissant des religions dans les sociétés contemporaines. Il ne s'agit pas d'un retour aux croyances et aux pratiques religieuses du passé, mais de versions renouvelées de celles-ci – l'évangélisme protestant, le salafisme musulman.

B. La politisation du religieux?

Si la religion est aujourd'hui plus visible, c'est aussi parce qu'elle empiète fréquemment sur la sphère politique. Cela survient parfois même dans des pays où elle en avait été exclue par la laïcisation. Ainsi en Turquie, l'héritage laïque du kémalisme est-il progressivement remis en cause depuis l'arrivée au pouvoir, en 2002, de l'AKP – parti islamo-conservateur turque –, qui se réclame de l'islam.

Mais on ne peut guère parler d'une mainmise de la religion sur la politique.

Sauf dans les rares cas d'**États théocratiques** comme l'Iran et l'Arabie saoudite, il s'agit le plus souvent d'une instrumentalisation de la religion par des partis en quête d'électeurs.

III. Les États-Unis, bastion occidental de la croyance

A. Une empreinte religieuse qui demeure forte

Au sein du monde occidental, l'Europe est nettement plus sécularisée que les États-Unis. Un Américain sur deux assiste à un office religieux au moins une fois par mois, contre 10 % des Français. En conséquence, alors que la religion a tendance à être reléguée dans la sphère privée en Europe, elle s'affiche beaucoup plus ostensiblement dans l'espace public américain.

La morale protestante promue par les fondateurs des États-Unis continue d'imprégner la société américaine. La réussite personnelle y est valorisée, car elle est interprétée comme le signe que l'on a été choisi par Dieu. Elle s'accompagne d'un idéal de philanthropie qui incite les plus riches à consacrer une part de leur fortune à la charité et au mécénat.

Depuis les années 1980, la droite chrétienne s'est alliée au parti républicain.

Elle dénonce une société jugée trop permissive et cherche à influencer la politique sur des questions comme l'avortement, l'enseignement de la science ou la prière dans les écoles publiques. Ces groupes de pression religieux ont joué un rôle important dans l'élection de présidents comme Ronald Reagan, George W. Bush ou Donald Trump.

B. Une sécularisation à plusieurs vitesses

Dans les années 1950, le président Eisenhower ajoute aux symboles nationaux une dimension clairement spirituelle. Le Serment d'allégeance prononcé notamment par les écoliers est modifié par l'ajout d'une référence à Dieu (1954). La devise nationale des origines, « E Pluribus Unum » (De plusieurs, un) est remplacée par « In God We Trust » (En Dieu nous croyons) en 1956.

Le regain d'influence des religions sur la vie politique témoigne d'une division de la société américaine. Le recul de la pratique religieuse d'une partie de la population y étant bien réel, on ne peut pas parler de « désécularisation » du pays.

Mais ce recul va de pair avec le maintien voire le renforcement de la foi d'une autre partie de la population qui affirme d'autant plus ses convictions religieuses qu'elle les voit décliner chez certains.

Les écarts de sécularisation se constatent donc moins entre les États-Unis et d'autres régions du monde qu'à l'intérieur même des États-Unis qui sont confrontés au défi de faire cohabiter au sein d'un même pays des populations sécularisées et d'autres encore très croyantes.

Jalon 2, Étude p. 402 : États et religions dans la politique intérieure des États-Unis depuis 1945

Doc 2 p. 402 : Un État fédéré condamné pour entorse à la laïcité

En 1962, la Cour suprême, chargée de veiller au respect de la Constitution, donne tort à l'État de New-York qui avait instauré dans les écoles publiques une prière « sans référence confessionnelle ».

Notre histoire démontre qu'au moment de l'adoption de la Constitution, beaucoup d'Américains étaient conscients des dangers d'une union entre l'Église et l'État. Ils savaient, certains à raison d'une cruelle expérience personnelle, que l'un des plus grands dangers menaçant la liberté de chacun de prier à sa façon réside dans l'approbation gouvernementale d'un type particulier de prière ou d'une forme spécifique de services religieux. [...] Ni le fait que la prière puisse être neutre confessionnellement1, ni le fait que son observation par les élèves soit volontaire ne peut l'affranchir des prescriptions imposées par [...] le premier amendement.

Cour suprême des États-Unis, arrêt Engel v. Vitale, 1962.

1. C'est-à-dire qu'elle ne fasse référence à aucune confession religieuse précise.

Doc 3 p. 402 : Un catholique en campagne présidentielle

Président des États-Unis de 1961 à 1963, John Fitzgerald Kennedy est le premier non protestant à avoir occupé cette fonction. Il s'exprime ici durant la campagne précédant son élection.

Je crois en une Amérique qui n'est officiellement ni catholique, ni protestante, ni juive, où aucun responsable public ne demande ni n'accepte des instructions sur la politique à suivre du pape, du Conseil national des Églises ou de toute autre source ecclésiastique, où aucun corps religieux ne cherche à imposer sa volonté directement ou indirectement sur le peuple en général ou sur les actions publiques de ses représentants, et où la liberté religieuse est à ce point indivisible qu'une entorse contre une Église particulière équivaut à une entorse contre toutes. [...] Je crois en un président dont les considérations religieuses relèvent de sa seule sphère privée, et qui ne saurait les imposer à la nation tout entière pas plus que se les voir imposer par la nation comme condition d'accès à cette charge.

John Fitzgerald Kennedy, discours prononcé à Houston le 12 septembre 1960.

Doc 4 p. 403 : Une laïcité originale

La laïcité française, de par ses origines historiques, est perçue comme une réaction contre un catholicisme dominant, une libération contre une Église autoritaire et liberticide. [...] Aux États-Unis, la laïcité (secularism), un produit de la philosophie des Lumières, ne s'oppose nullement aux religions. Elle repose, comme en France, sur un principe fondamental exprimé dans le premier amendement de la Constitution fédérale, le principe de séparation de l'Église et de l'État. Ce principe n'est pas, en soi, antireligieux, dans un pays privé de religion officielle. Le respect du pluralisme religieux est indissociable de la laïcité américaine. C'est pourquoi toutes les manifestations religieuses dans l'espace public sont autorisées. Les crèches, les grandes croix, les tables de la loi, les étoiles de David sont acceptables dans la sphère publique, à condition qu'elles ne privilégient pas une religion particulière par rapport à une autre, ou la religion par rapport à l'irréligion. En pratique, parce que la société américaine est profondément religieuse malgré sa « Constitution sans dieu », les querelles théologiques ne cessent de s'étaler sur la place publique, à commencer par les débats sur l'avortement, le mariage gay, les discriminations contre les LGBT, la prière à l'école, l'enseignement du darwinisme et des théories de l'évolution.

Denis Lacorne, « Quelle laïcité de l'autre côté de l'Atlantique ? », *Expressions*, 29 octobre 2020.

Points de vue p. 404 : Aux États-Unis : la fin de la domination WASP ?

Doc 3 p. 404 : L'identité américaine menacée ?

L'Amérique a été fondée en tant que société protestante, et pendant près de deux siècles, pratiquement tous les Américains ont été protestants. L'afflux d'immigrants catholiques en provenance d'Allemagne et d'Irlande d'abord, puis d'Italie et de Pologne, a entraîné une diminution régulière de la proportion de protestants. [...] Cependant, les croyances, les valeurs et les présupposés protestants constituaient, avec la langue anglaise, l'élément fondamental de la culture des colons américains, et cette culture a continué d'imprégner et de déterminer la vie, la société et la pensée américaines alors même que le nombre de protestants diminuait. [...] L'immigration mexicaine mène actuellement à une *reconquista*¹ démographique de territoires que les Américains avaient enlevés au Mexique par la force dans les années 1830 et 1840, et à leur « mexicanisation » [...]. Par ailleurs, elle brouille la frontière entre le Mexique et l'Amérique en introduisant une culture très différente dans ces régions. tout en encourageant dans certaines zones la formation d'une culture et d'une société mixtes, moitié américaines et moitié mexicaines. [...] Le maintien d'un fort taux d'immigration mexicaine et hispanique associé au faible taux d'intégration de ces immigrants dans la société et la culture américaine pourrait, à long terme, transformer l'Amérique en un pays ou cohabiteraient deux langues, deux cultures et deux peuples.

Samuel Huntington, *Qui sommes-nous ? Identité nationale et choc des cultures*, 2004, trad. Barbara Hochstedt, Odile Jacob, 2004.

aux dépens des musulmans durant le Moyen Âge.		

1. Ce terme désigne traditionnellement la re- conquête de l'Espagne par les chrétiens

Doc 5 p. 405 : Les raccourcis de Huntington

C'est au milieu du XXe siècle en Amérique que l'idée de l'Occident comme judéochrétien a été largement acceptée. Lorsque le président Eisenhower a évoqué les racines judéo-chrétiennes de « notre modèle de gouvernement », il a choisi des termes qui englobaient différentes confessions chrétiennes et les Juifs au sein d'une identité civique commune [...]. Cette utilisation relativement bénigne du terme a depuis été détournée par la droite radicale pour servir un programme politique différent. [...]

Le politologue Samuel Huntington a affirmé en 1993 qu'un « choc des civilisations » était inévitable entre l'Islam et l'Occident. Ses détracteurs contre-argumentent cependant que non seulement les civilisations évoluent, mais que les identités civilisationnelles servent surtout les programmes politiques.

Définir l'Occident comme judéo-chrétien, et en tension inévitable avec l'islam, est un choix politique clair. De nombreux musulmans pourraient avoir des difficultés à concilier leur foi avec la société européenne pluraliste. Mais la foi des musulmans ne détermine pas leur attitude à l'égard du libéralisme, tout comme la foi des juifs ou des chrétiens ne le fait pas.

[...] Dans le monde arabe, on observe de nouvelles tentatives pour mettre en évidence les points communs entre les traditions occidentales et islamiques, notamment à travers les « Accords d'Abraham »¹ [...].

Toby Green, « Comment le terme "judéo-chrétien" a été instrumentalisé politiquement », *The Conversation*, 2020.

1. Accords signés en 2020 entre les Émirats arabes unis, Bahreïn et Is- raël. Cette initiative propose une alternative au supposé choc des civi- lisations en mettant l'accent sur les points communs culturels entre judaïsme, christianisme et islam.

Synthèse p. 406

I. Le processus de sécularisation et ses limites

L'importance accordée à la religion dans la vie quotidienne a tendu à décliner depuis le XVIII^e siècle. Les progrès de l'athéisme contribuent à expliquer cette évolution. Mais même parmi les populations qui revendiquent une appartenance religieuse, l'influence de celle-ci sur leurs comportements diminue. Plus qu'un recul de la foi, la sécularisation relève donc surtout de sa mise à distance.

La sécularisation est une tendance universelle, mais elle ne se manifeste pas partout de la même manière et avec la même intensité. L'Occident est la partie du monde la plus anciennement et la plus profondément sécularisée. En son sein, l'Europe occidentale est en pointe dans cette évolution, l'Europe orientale et l'Amérique du Nord demeurant plus influencées par la religion. Les Suds sont globalement moins affectés par la sécularisation : en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et dans le monde musulman, les religions demeurent très influentes, même si leur prétention à régenter la vie en société est contestée par certains.

Partout dans le monde, on assiste depuis les années 1980 à une réaffirmation des croyances et des pratiques religieuses. Celle-ci se manifeste en premier lieu par un regain d'influence des normes religieuses dans des pays qui s'en étaient largement détachés, comme la Turquie. Elle se traduit également par l'essor de nouvelles pratiques religieuses plus militantes et prosélytes, comme le salafisme ou l'évangélisme. Dans certains cas, cette réaffirmation prend une forme violente, notamment sous la forme du terrorisme islamiste.

II. Des liens variables entre Églises et États

Certains États définissent par la loi la place de la religion dans la vie publique et son rapport avec le pouvoir politique. Cela peut aller de la soumission du pouvoir temporel au pouvoir spirituel, dans le cas de la théocratie iranienne, à la séparation radicale des deux, comme pour la laïcité française. Entre ces deux extrêmes, une multitude de configurations liant ou séparant plus ou moins strictement le pouvoir politique et les autorités religieuses existent.

Le degré de sécularisation d'une société n'explique pas à lui seul le type de relations qu'y entretiennent État et religions. Certains pays très sécularisés comme le Royaume-Uni, conservent une religion d'État, tandis que des pays peu sécularisés, comme la Turquie, ont fait le choix de la laïcité.

Même dans les États laïques, certains croyants cherchent à influencer la politique des États pour les conformer à leurs convictions religieuses. C'est par exemple le cas aux États-Unis où l'abrogation du droit fédéral à l'avortement, en 2022, a résulté d'une intense campagne de lobbying d'associations chrétiennes ayant soutenu l'accession à la présidence de Donald Trump.

III. Les multiples visages de la laïcité

Si de nombreux États ont adopté le principe de laïcité, tous ne l'interprètent pas de la même manière. Pionnière en la matière, la France, devenue laïque en 1905, conçoit ce choix comme un moyen d'éviter toute ingérence de la religion dans l'État. Les citoyens sont libres de croire ou de ne pas croire et d'afficher leurs convictions religieuses ou philosophiques. En revanche, l'État et ses agents doivent faire preuve de neutralité en la matière en n'affichant pas d'appartenance ni de préférence pour une religion et en traitant les citoyens de la même manière quelles que soient leurs

croyances. Le choix français d'une laïcité de séparation s'explique principalement par la sécularisation très avancée de la société et la présence en son sein d'une part importante d'athées.

Aux États-Unis, la laïcité vise prioritairement à préserver les religions des ingérences du pouvoir politique. Dans un pays bien moins sécularisé que la France et dont à peine 4 % de la population se déclare athée, il s'agit moins pour l'État de faire cohabiter les croyants et les non-croyants que les croyants de différentes confessions. Les références religieuses dans l'espace public et la vie politique sont donc non seulement permises mais nombreuses. Elles se limitent toutefois au cadre de la « religion civile », restant suffisamment générales pour convenir aux croyants de toutes confessions. La religion a donc sa place dans la vie politique américaine pourvu qu'elle contribue à cimenter les citoyens plutôt qu'à les diviser.

En Turquie, Mustafa Kemal a instauré en 1923 une République laïque. Désireux de rompre avec l'héritage de l'Empire ottoman, il a mis en œuvre des réformes modernisatrices et abolit en 1924 le califat que les sultans exerçaient depuis le XVIe siècle. La laïcité turque n'a pas pour objectif de faire cohabiter les différentes religions, puisqu'elle a été adoptée au moment où le pays avait achevé d'éliminer la quasi-totalité de ses minorités religieuses non musulmanes. Il ne s'agit pas non plus de garantir la neutralité religieuse de l'État, puisque celui-ci finance et organise, via le Diyanet, le culte musulman. Il s'agit plutôt d'assurer à l'État le contrôle du champ religieux afin d'éviter que s'y développent des forces contestataires. Depuis l'arrivée au pouvoir de l'islamiste Recep Tayyip Erdoğan en 2003, l'État est turc tend à renforcer la place de l'islam dans la vie publique et politique.